



MAITRE NAGEUR SAUVETEUR avec ACTIVITES ANNEXES (H/F)

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre :	Direction Sports Montagne Tourisme et Grands Projets – Réf. 038260805000792
Référentiel CNFPT :	<i>Animateur(trice)-éducateur(trice) sportif (fiche n° C5B/04)</i>
Date de diffusion le :	05/08/2026
Nombre de poste :	1
Poste à pourvoir le :	01/12/2026
Date limite de candidature :	04/09/2026
Date prévisionnelle de l'entretien le :	21/09/2026
Type d'emploi :	Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement :	Poste permanent
Cadre d'emplois :	Grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives - Catégorie B (filière sportive)
Lieu de travail :	Piscine de Pontcharra - 696 avenue de la gare - 38530 PONTCHARRA
Temps de travail :	Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)
Environnement de travail :	Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines. Au sein de la direction Sport, Montagne, Tourisme et Grands Projets le pôle aquatique est constitué de 2 piscines couvertes (Crolles, Pontcharra), de 4 piscines d'été et d'une base de loisirs (La Terrasse). Le poste est basé à la piscine de Pontcharra mais pour nécessité de service, l'ensemble des agents sont susceptibles de travailler sur l'ensemble des sites du pôle aquatique. La piscine de Pontcharra comprend 16 agents permanents : responsable, 7 MNS, 2 agents d'accueil, 6 agents d'entretien. L'établissement est ouvert 7 jours sur 7 toute l'année, mais de façon différenciée selon les périodes : scolaire, petites vacances, vacances d'été. L'établissement date de 2020 ce qui lui confère des conditions de travail agréables dans un environnement calme. Elle comporte un bassin sportif de 25m avec 6 couloirs de nage, un bassin d'apprentissage, une pataugeoire de 30m2, 100 places de gradins.
Descriptif du poste :	Sous la responsabilité directe du chef(fe) de bassin, vous coordonnez et mettez en œuvre, sur le plan pédagogique et éducatif, des activités physiques et sportives de l'établissement public. Vous assurez l'apprentissage de la natation pour des groupes scolaires d'enfants, d'adolescents et d'adultes, la surveillance et veillez à la sécurité des participants et du public.
Missions :	• Assurer la surveillance et la sécurité des usagers et bassins - Assurer un rôle préventif auprès des différents publics - Garantir la sécurité et surveiller en se conformant au POSS - Respecter le POSS et les postes de surveillance - Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur - Mettre en œuvre les soins et secours d'urgence en cas de nécessité. - Repérer les comportements à risque, dialoguer et réguler les conflits. - Installer, enlever et ranger le matériel nécessaire au bon fonctionnement des APS. - Si besoin accompagner les personnes en situation de handicap lors de leur mise à l'eau et sortie

- **Enseigner la natation scolaire et la natation à l'ensemble des publics lors de stages, école de natation ou d'animations**
 - Inscrire son intervention au sein d'un projet pédagogique
 - Adapter son intervention en fonction des niveaux et des capacités d'apprentissage
 - Analyser les déterminants de la performance sportive et programmer des entraînements adaptés
 - Conseiller les enseignants sur l'apprentissage de la natation scolaire
 - Préparer et évaluer les séances
 - Tenir à jour les documents pédagogiques
 - Faire appliquer les normes d'encadrement et les textes en vigueur
- **Enseigner l'aquabike et diverses activités aquagym (aquaboxe, aquafitness ...)**
- **Accueillir, renseigner et orienter les usagers, les groupes sur le site en réalisant les contrôles nécessaires et le rappel des règles**

Profil demandé

- ✓ BPJEPS
- ✓ PSE1 ou PSE2 à jour
- ✓ CAEPMNS à jour
- ✓ Expérience de 6 ans minimum sur ce type de poste
- ✓ Expérience souhaitée en Aquabike et Aquafitness
- ✓ Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ Respecter et faire appliquer le règlement intérieur du Centre nautique
- ✓ Maîtriser les techniques de sauvetage
- ✓ Maîtriser la pédagogie générale des activités de la natation
- ✓ Etre réactif/ve, faire preuve d'initiative et d'autonomie
- ✓ Esprit d'équipe et dynamisme
- ✓ Permis B souhaité

Spécificité(s) du poste :

Grande amplitude horaire - Horaires de travail découpés
 Travail en soirée, les weekends (1WE/2) et jours fériés
 1 jour de repos fixe en semaine (hors vacances scolaires)
 Le planning change selon les périodes : périodes scolaires, petites vacances, vacances estivales

Rémunération

Salaire **minimum** par mois de **1867.02 € brut** (échelon 1) + **450 € brut prime fonction** + **prime complémentaire** équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération

Avantages

- Titres restaurant avec participation de 60% employeur.
 - Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)
 - Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe).
- Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.

Procédure

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.
Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.

Contact

Pour tout renseignement sur le poste contacter : David GRAVINA : dgravina@le-gresivaudan.fr

Règle statutaire

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.